

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des programmes d'enseignement, la classe de votre enfant prévoit de mener des projets pédagogiques qui feront appel à l'utilisation de la photographie et/ou vidéos. En référence à la loi protégeant la vie privée et en tant que représentants légaux de votre enfant mineur, l'école doit vous demander une autorisation préalable.

L'école s'engage à n'utiliser les images réalisées que dans le cadre strict du projet scolaire et à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images sur lesquelles figure votre enfant et juger de son usage. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire (**demande à formuler par écrit auprès du chef d'établissement**).

Nature des prises de vues : photos numériques vidéos

Support des images : tirages papier fichiers numériques

Diffusion des images : Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'école

auprès des élèves uniquement, dans le cadre de l'école.

auprès des élèves et parents d'élèves, dans le cadre de l'école.

auprès du public dans le cadre d'une exposition/projection à l'école.

auprès du public dans le cadre du site internet de l'école.

Je soussigné, M - Mme, agissant en tant que responsable égal, autorise mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre des projets scolaires. Je reconnais donner cette autorisation en contre-partie de l'intérêt pédagogique et éducatif que mon enfant pourra trouver dans cette activité et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à

le

Signature des parents

Cette autorisation est valable tout au long de la scolarité de votre enfant au sein de l'école La croix des vignes. En cas de modifications de votre part, vous devrez en informer le chef d'établissement.